



CARTE DE RESIDENT CARTE DE RESIDENT

Par **marruq**, le **24/09/2013** à **02:06**

BONJOUR

ma carte de séjours d'un an expire le mois de septembre 2014 alors que le mois de mars j'ai le droit à une carte de résident.
je veux savoir si j'ai le droit de demander ma carte de résident le mois de mars 2014 et non le mois de septembre 2014.

Par **sheryne77**, le **25/09/2013** à **20:15**

bonjour

votre question n est pas claire

si vous dites que vous avez le droit a une carte de resident le mois de mars pourquoi psez la question

et qui vous a donné cet information

expliquez vous pour que les benevoles puissent vous donner une reponse plus adéquat
bon courage

Par **marruq**, le **25/09/2013** à **20:21**

je probleme que le renouvellement est mois de septembre 2014 alors que avant mon droit a une carte de resident est ouvert car je suis marié en mars 2013 et un accord entre mon pays la tunisie et la france qui ouvre le droit a un carte de résident après un an de mariage.
et je sait pas si la prefecture va accepter une eventuelle demande de carte de résident en

mars2014 au lieu de septembre 2014

Par **EI Goal**, le **26/09/2013** à **16:54**

Bonjour marruq,

La demande de carte de résident (10 ans) et celle du titre de séjour constituent deux démarches distinctes. Vous pouvez demander la carte de résident si vous avez le droit. Aussi, ce sont des questions auxquelles les agents en préfecture peuvent répondre, et avec plus de précisions. N'hésitez pas à vous rapprocher de la préfecture dont vous dépendez afin d'avoir des réponses à vos interrogations. C'est eux qui prennent nos dossiers, donc qui savent si on a droit ou pas!

Bonne journée

EI Goal